

4. LES ARMES CHIMIQUES

Contexte

Ces dernières années, on a souvent accusé certains pays d'avoir employé des armes chimiques dans des conflits régionaux. Ces allégations ont sensibilisé la collectivité internationale à l'importance de l'interdiction de ces armes; la conclusion rapide d'une entente à cet égard est d'ailleurs devenue une priorité pour le gouvernement canadien. Les négociations à ce sujet se déroulent principalement dans le cadre de la Conférence du désarmement (CD). Par ailleurs, le Canada a assisté à des réunions que l'Australie a organisées en juin et septembre 1985 pour discuter des moyens à prendre afin d'empêcher l'emploi des armes chimiques. Des fonctionnaires et des chimistes représentant les États-Unis, l'Europe occidentale et les pays asiatiques technologiquement avancés dans ce domaine y ont participé¹.

Bien que l'interdiction des armes chimiques ait été abordée depuis 1968 par la Conférence du désarmement et les organismes l'ayant précédée, douze ans plus tard, peu de progrès sensibles ont été réalisés. Pour faire avancer les choses, la Conférence, qui regroupe 40 pays, a donc mis sur pied le Groupe de travail spécial sur les armes chimiques. Tous les participants à la Conférence y étaient représentés. En premier lieu, le Groupe devait définir la portée d'une éventuelle interdiction des armes chimiques. Le Protocole de Genève de 1925 n'interdit spécifiquement que l'emploi de gaz asphyxiants, toxiques et autres, et beaucoup de signataires, dont le Canada, se réservent le droit de riposter avec des armes chimiques s'ils sont attaqués de cette façon. La deuxième tâche de Groupe de travail était de faire l'ébauche d'un traité global qui interdirait efficacement la mise au point, la fabrication, le stockage, le transfert et l'emploi d'armes chimiques, et qui rendrait une telle interdiction vérifiable.

¹ "Proliferation Poison - The Fight Against the Spread of Chemical Weapons", The Washington Post, 23 septembre 1985.